



Désherbage durable du colza avec le métazachlore, TOUS CONCERNÉS !

Concilier productivité et préservation de la **qualité de l'eau** est un enjeu majeur pour les bassins de production de colza en France. En effet, 95 % des hectares sont dés herbés **à l'automne en amont de la période de recharge des nappes phréatiques**. Des pratiques non adaptées, même localisées, peuvent avoir des répercussions nationales, allant jusqu'à l'interdiction de substances actives. Le métazachlore est un outil essentiel pour un dés herbage efficace et une gestion pérenne des résistances dans la rotation. Pour en bénéficier demain, il est indispensable de respecter des bonnes pratiques d'utilisation adaptées au contexte local.

8 BONNES PRATIQUES À METTRE EN ŒUVRE

À l'échelle d'un territoire

(bassin versant, aire de captage, zone sensible)

Allonger les rotations culturales et répartir le colza dans le paysage

- 1 Eviter le retour du colza plus d'une fois tous les 3 ans sur une même parcelle ; si possible, allonger la rotation sur 4 ans ou plus.
- 2 Favoriser l'alternance entre cultures d'automne et cultures de printemps pour diminuer la pression des adventices, en introduisant des cultures diversifiées.
- 3 Au niveau du territoire favoriser les damiers de cultures.

Optimiser et diversifier les solutions de dés herbage

- 4 Mettre en œuvre les solutions techniques permettant de limiter le développement des adventices : associer binage, gestion agronomique, intercultures, couverts végétaux.
- 5 Adapter le dés herbage à la flore attendue et utiliser la diversité des substances actives disponibles et des types d'application : incorporé en pré-semis, post-semis / pré-levée, post-levée précoce et post-levée.

! NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LE METAZACHLORE

Depuis l'été 2021, de nouvelles conditions d'emploi s'appliquent à tous les produits contenant du métazachlore.

Phrases réglementaires : doses maximales et bêtoires

- SPE1 - Pour protéger les eaux souterraines ne pas appliquer le produit A ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g de métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g de métazachlore/ha.
- SPE2 - Pour protéger les eaux souterraines ne pas appliquer le produit A sur une parcelle comportant une bêtoire référencée.

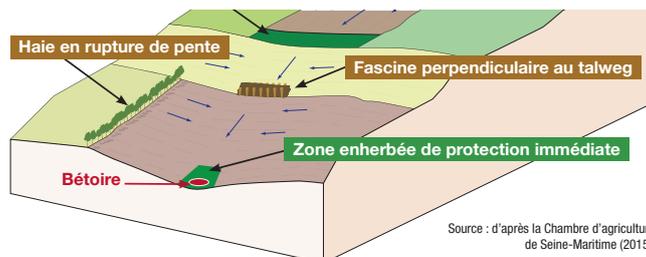
Autres précautions d'emploi figurant sur toutes les étiquettes

- Dans les sols argileux présentant des fentes de retrait importantes, un travail superficiel du sol est nécessaire afin de limiter les écoulements rapides vers les eaux souterraines.
- L'utilisation est à éviter dans les parcelles qui présentent des zones d'infiltration rapide (autre que les bêtoires référencées).
- Dans les zones karstiques, l'utilisation doit être accompagnée de mesures permettant de freiner les transferts vers les eaux souterraines (comme l'enherbement des dolines par exemple).

À l'échelle de la parcelle cultivée

Protéger les zones d'infiltration rapide

- 6 Protéger avec des dispositifs végétalisés (enherbement, haies, fascines, ...) les points d'eau, les talwegs (ou chemins de l'eau) ainsi que les dolines et bêtoires - référencées et non référencées - situées dans les parcelles.



Source : d'après la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime (2015).

Protéger la qualité des sols et réduire les risques liés aux sols hydromorphes

- 7 Limiter les tassements lors des opérations de récolte (conditions du sol, appareils de collecte).
- 8 Ne pas traiter sur les sols saturés en eau.



Une pollution ponctuelle peut remettre en cause tous les efforts réalisés pour maîtriser les risques de pollution diffuse.

Veillez à suivre la réglementation et mettez en œuvre les bonnes pratiques agricoles.



AVANT

Sécuriser la préparation de la bouillie afin d'éviter les retours d'eau vers le réseau d'approvisionnement en eau potable, les débordements et les fuites vers le réseau hydrographique.

PENDANT

Traiter dans des conditions permettant d'éviter ou de limiter les phénomènes de dérive. Utiliser des buses à injection d'air dans la plage de pression recommandée.

APRÈS

Épandre à la parcelle les fonds de cuve après dilution au 1/100^{ème} ou utiliser sur l'exploitation des dispositifs agréés. Rincer, bien égoutter et collecter les emballages vides via ADIVALOR.

Pour en savoir plus sur les mesures de prévention des risques de transferts diffus

→ Maintenir ou enrichir le taux de matière organique des sols : enfouissement des résidus de culture, apports d'amendements organiques, mise en place de cultures intermédiaires.

→ Guide d'aide à l'implantation des zones tampons pour l'atténuation des transferts de contaminants d'origine agricole – INRAe et OFB (2017) : <http://professionnels.ofb.fr>

→ Association Régionale pour l'Étude et l'Amélioration des Sols : <http://www.areas.asso.fr>



Référence fiche : 113COEE0622R – Édition juin 2022 – Crédits photos : Thinkstock – Veillez à suivre la réglementation et mettez en œuvre les bonnes pratiques agricoles.

Métazachlore :

Mentions d'avertissement : Attention H317 peut provoquer une allergie cutanée - H351 susceptible de provoquer le cancer - H410 très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH401 respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.